### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 30 avril 2024 à 18 h 30 à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

#### Sont présents :

Mesdames les conseillères Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand.

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Claude Vadnais, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présente Madame Nadine Lavallée, directrice générale et greffière-trésorière.

### 1. PRÉAMBULE

### 1.1 Ouverture de la séance

En vertu de l'article 157 du Code Municipal du Québec, Yves Winter, maire déclare la séance extraordinaire ouverte à 18 h 30 puisque tous les membres du Conseil y assistent.

### 1.2 <u>Embauche – Directeur général greffier-trésorier</u>

Résolution 2024-05-106

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel de candidature pour le poste de direction générale parue dans le Clairon et sur les réseaux sociaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu sept (7) curriculums vitae pour ce poste;

CONSIDÉRANT les entrevues effectuées le vendredi 19 avril 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- > De procéder à l'embauche de monsieur Alain St-Vincent-Rioux au poste de Directeur général greffier-trésorier, et ce, en date du 29 avril 2024;
- D'autoriser monsieur Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et greffier-trésorier à avoir accès et à signer tout document aux différents ministères et gouvernement, à la Caisse, la Poste, la MRC et autres, et ce, pour le bon fonctionnement de la Municipalité de Saint-Liboire:
- D'autoriser les conditions salariales et la description de tâches mentionnées au contrat de travail;
- D'autoriser le maire à signer ledit contrat de travail.

### 1.3 <u>Inscription à clicSÉQUR</u>

Résolution 2024-05-107

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et greffier-trésorier (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la société, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;
- Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

# 1.4 <u>Autorisation à agir au nom et pour le compte de l'entreprise</u>

Résolution 2024-05-108

Il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et greffier-trésorier soit autorisé :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR Entreprises;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- ➢ À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

# 2. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

## 3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2024-05-109

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 19 h 49.

Yves Winter, Maire	Nadine Lavallée, Directrice générale et greffière-trésorière

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 7 mai 2024.